

Chers amis chasseurs

Une nouvelle année cynégétique approche à grands pas dans un contexte défavorable aux chasseurs, comme je vous le prédisais lors de notre congrès de St Martin Vesubie, qui va nous imposer une vigilance de tous les instants. Notre nouveau Président de la République, dans son souci de poursuivre la recomposition de notre paysage politique, a nommé N. HULOT, au passé d'anti chasse notoire, au ministère de l'Ecologie. Sa première bombe au sein du gouvernement a été lancée contre les pesticides « tueurs d'abeille » soutenu sans réserve par nous chasseurs et nos instances. Pour une raison bien simple : c'était grâce à la mobilisation sans faille des chasseurs et du groupe chasse de l'Assemblée Nationale que cette interdiction sur notre territoire National avait été votée lors de la loi 2016 pour la reconquête de la biodiversité. Le futur Président de la République E MACRON avait d'ailleurs, à l'occasion de son discours lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs du 14 Mars 2017, salué notre « combat gagné au parlement pour l'interdiction dès 2018 des néonicotinoïdes qui tuent les abeilles ». Ce qu'il a probablement oublié, au moment de nommer comme conseiller chasse au ministère de l'écologie une salariée de l'Ex ROC (rassemblement des opposants à la chasse) rebaptisé environnement et biodiversité. Il n'est pas sûr que notre Ministre de tutelle ait bien compris le message d'ouverture prôné par notre Président de la République !!! Dans la foulée, il compte pour le prochain plan loup, exclure les chasseurs des tirs de prélèvement, probablement peiné par notre trop grande efficacité !!!

Enfin, Cerise sur le gâteau pour notre Département, comme je le suspectais à l'époque de l'analyse de la nouvelle charte du Parc, les visées expansionnistes du Parc National de Mercantour apparaisse, en demandant en prérequis, aux communes qui veulent entrer en zone d'adhésion et sa manne financière qu'une partie de leur commune devienne zone sanctuaire centrale du Parc même si celle-ci ne touche pas les limites actuelles !!!!

Heureusement dans ce climat politique morose, les nouvelles concernant les premiers comptages PGM sont bonnes et la météo si elle reste clémente ne devrait pas trop pénaliser notre petit gibier cette année. Comme annoncé à notre assemblée générale et avec l'aide de la région, nous soutiendrons les sociétés qui le désirent avec des conventions petit gibier pour la perdrix ou le lapin, si les territoires s'y prêtent et après validation de la faisabilité par notre service technique. L'opération Mirador débutée l'année dernière se poursuit cette année comme promis, avec les sociétés qui en ont fait la demande dans les délais impartis pour la commande et nous en sommes mi-juillet à la phase des distributions.

Le sanglier, gibier de base de notre Département, se porte quant à lui trop bien au vu des plaintes des particuliers et des agriculteurs, obligeant la réalisation de nombreuses battues administratives auxquelles il vous est impossible de vous

soustraire dans un souci de crédibilité par rapport à nos pouvoirs publics. De plus ces régulations des sangliers aux abords des zones urbanisés nous offrent une bonne opportunité de faire de la communication sur nos actions de protection sur la faune et la flore sauvage auprès des citoyens. Comme annoncé par le Préfet, 25 nouveaux lieutenants de louvèterie devraient être nommés début Août après un intense travail de la fédération afin de faire entendre notre voix. On a tout fait pour faire nommer des gens aptes à travailler en bonne entente avec les sociétés de chasse. Car ce n'est qu'à ce prix que l'on obtiendra la régulation des effectifs de sanglier souhaité par le Préfet. Il demandera d'ailleurs à la louvèterie de lui fournir un calendrier des battues de type administrative faite en zone nuisible avec ou sans sociétés de chasse à partir du mois de septembre. En cas de problème persistant, le Préfet fera intervenir une brigade sanglier qu'il a créé et qui ne comporte que des lieutenants de louvèterie. De plus cette année la déclaration des résultats des battues par les responsables au jour le jour, via notre nouveau logiciel « retrieveur », devrait nous permettre d'apprécier au plus juste les populations de sanglier et de prendre rapidement les décisions adéquates via une nouvelle commission sanglier plus décisionnelle. Les explications pour ces déclarations par internet vous seront détaillées en temps utile d'ici l'ouverture. L'échec nous est interdit dans cette régulation, car le Préfet va créer une brigade sanglier qui sera à même de se substituer complètement à vos sociétés de chasse et équipes de battue dans les cas où les efforts seraient insuffisants.

En attendant l'ouverture, certains d'entre vous fourbissent leurs armes à la chasse du brocard. Sachez profiter de ces moments pour réguler les renards qui sont tant préjudiciables à notre petit gibier.

Passez de bonnes vacances et pensez à faire des piqûres de rappel sur la sécurité avant l'ouverture, en assistant aux formations de B. Bonifassi.

Votre Président